

Commune de Puissalicon

DECISION N° 2025-12
Approbation devis travaux toiture salle omnisports

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-24 du 10/06/2020 portant délégations du Conseil Municipal au Maire de la Commune en application de l'article L2122-22 du CGCT, et l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la proposition présentée par l'entreprise CAVAILLES FILS de COULOBRES, d'un montant de 8 750 € HT pour des travaux de nettoyage, démoussage et réparation de toiture à la salle omnisports,

Considérant l'état actuel de la toiture de la salle omnisports et la nécessité de procéder à ces travaux,

Décide

Article 1

D'accepter l'offre de l'entreprise CAVAILLES FILS de COULOBRES, pour un montant de 8 750 € HT concernant des travaux de nettoyage, démoussage et réparation de toiture à la salle omnisports.

Article 2

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune, et, conformément à l'article L2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

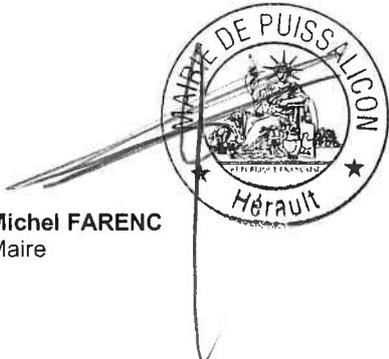
Article 3

Monsieur le secrétaire général de mairie, Monsieur le trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notification le 04/03/2025
Publication sur le site internet de la Commune le 04/03/2025
Transmission au représentant de l'état le 04/03/2025

Puissalicon le 04/03/2025

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Michel FARENC". To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRE DE PUISSALICON" at the top, "Hérault" at the bottom, and a central emblem featuring a coat of arms with a sun and a castle. The stamp is partially obscured by the signature.

Michel FARENC
Maire